



## Synthèse de la réunion du bureau du 21 mars 2018

**Le bureau du Cnis s'est réuni le 21 mars 2018. Patrice Duran a introduit la séance en souhaitant la bienvenue à Olivier Redoulès et à Brigitte Gotti, représentant respectivement le MEDEF et la CCI France.**

Une présentation et un bilan du **comité du contentieux** ont été présentés par Michel Isnard et Patrick Redor. Ce comité, qui fait partie du Cnis a pour objectif de donner un avis sur les propositions d'amendes en provenance des services producteurs vers les entreprises en défaut de réponse après une mise en demeure. Outre son président, nommé par le président du Cnis, il comprend un représentant du garde des Sceaux, un représentant du directeur général de l'Insee, des représentants des organisations professionnelles, des syndicats de salariés, des services producteurs. Son secrétariat est assuré par l'unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee. Deux réunions annuelles (juin et septembre) ont permis en 2017 de traiter 5700 dossiers pour 25 enquêtes. Le pourcentage de récidivistes reste élevé (entre 30 et 50 %). Plus d'un tiers des entreprises prend contact après la lettre de saisine, ce qui permet de récupérer un tiers des questionnaires. Le nombre de titres de perception émis est de 1700 en 2017 pour un montant de près d'un million d'euros, et un taux de recouvrement de 80 % environ. La mise en place de l'article 3bis de la loi du 7 juin 1951, relatif à la transmission électronique des données pourrait conduire à envisager la mise en place d'une procédure spécifique.

**La version finale du rapport du groupe de travail RIL-RORCAL, élaboré dans le cadre de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) a été validée et sera diffusée prochainement.**

**Jean-René Brunetière** a fait un point d'avancement sur le **groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD)**, en rappelant que la réunion conclusive de la réunion plénière se tiendra le 2 mai 2018, avec comme objectif une rédaction du rapport pour le 30 juin, notamment de la partie nécessaire pour le rapportage à l'ONU. Par ailleurs, la feuille de route à venir, relative aux ODD, qui définira les stratégies, conduira très probablement à ajuster la batterie d'indicateurs retenus dans le cadre de ce groupe de travail.

**Jean-Luc Tavernier** a ensuite commenté **l'actualité du service statistique public (SSP).**

**Au niveau européen**, le règlement-cadre IFS (Integrated Farming Statistics) sur les statistiques d'exploitations agricoles devrait être très rapidement approuvé. Le règlement IESS (Integrated European Social Statistics) en matière de statistiques sociales doit à présent être discuté avec le Parlement européen. Le Comité du système statistique européen (CSSE) qui s'est réuni en février a porté le débat sur la mondialisation et notamment sur les phénomènes de démembrement des chaînes de production mondiales. La France a réaffirmé la nécessité d'associer les banques centrales et la Banque centrale européenne au système d'alerte précoce, ainsi que l'OCDE. Par ailleurs, un groupe d'experts a été constitué par l'OCDE pour réfléchir sur l'impact de la mondialisation sur les statistiques.

**Le cadre institutionnel français** est marqué par la révision de la loi informatique et libertés de 1978, qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Par ailleurs, dans le cadre de l'accès des chercheurs aux données, la nouvelle procédure d'accès aux fichiers de production et de recherche (FPR) va entrer rapidement en vigueur. Les fichiers de groupe d'exploitation seront également concernés par cette nouvelle procédure

Plus généralement, l'Insee vient de donner son accord pour ouvrir, via le CASD, l'accès aux données de l'institut à des chercheurs travaillant depuis les Etats-Unis d'Amérique ou le Canada : pour les chercheurs ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et pour ceux dont le projet de recherche est mené en partenariat avec un centre de recherche ou d'études ou une université d'un Etat membre de l'Union européenne. Par ailleurs, le CASD coordonne la mise en place d'une collaboration entre centres d'accès sécurisé français, britanniques, allemands et hollandais, ce qui devrait permettre d'ici la fin de l'année d'accéder, à partir de chacun des centres, aux données de tous les autres.

Concernant **l'actualité du service statistique public**, une étude des conséquences potentielles de la suppression annoncée de la taxe d'habitation en 2020 et des solutions alternatives à mettre en place fait l'objet d'une mission de l'Inspection générale de l'Insee.

Au titre des opérations ou projets menés en 2018, sont évoquées l'enquête de recensement de la population 2018 sur le terrain au premier trimestre, la constitution du panel ENEAS de la DREES, à partir de la collecte auprès des conseils départementaux d'informations individuelles concernant les personnes âgées et bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), la finalisation du panel des personnels de l'Education nationale par la Depp, la constitution d'indicateurs d'insertion des apprentis par appariement des bases élèves de la Depp et des données de mouvements de main d'œuvre de la Dares, la préparation du recensement de l'agriculture qui aura lieu en 2020, la nouvelle enquête « mobilité des personnes » du SDES, l'enquête sur les Pratiques culturelles 2018 et l'enjeu du numérique par le SSM Culture.

Pour conclure, le directeur général a évoqué **les principales publications récentes du SSP**.

**L'avancement de l'élaboration du Moyen terme** a été présenté par Cédric Afsa, qui a annoncé le calendrier des diverses consultations et la tenue de la prochaine rencontre qui se tiendra le 2 juillet et qui sera consacrée aux nouvelles sources de données.

La réunion s'est achevée par **divers points d'actualité du CNIS**. **Patrice Duran** a annoncé le prochain remplacement de Jean-Marie Vanlerenberghe, à la présidence de la commission Territoires. Il est ensuite revenu sur le colloque « L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique », qui s'est tenu le 7 mars pour en souligner la richesse et le fait que l'organisation d'un colloque de ce type est tout à fait conforme aux missions du Cnis, dont le rôle principal est d'assurer la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, de faire apparaître les nouveaux besoins d'information ainsi que les préoccupations des utilisateurs et de s'interroger collectivement sur la manière d'y répondre.

Les commissions de printemps, outre un point spécifique relatif au prochain moyen terme, aborderont respectivement les sujets suivants : le système d'information sur les groupes de sociétés (Commission Entreprises et stratégies de marché), le compte de l'énergie (Commission Environnement et développement durable), l'emploi des personnes handicapées (Inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Services publics et services aux publics »), le mal-logement (Démographie et questions sociales), les nouveautés de la comptabilité nationale (Commission Système financier et financement de l'économie).

Enfin, l'article 7 bis de la loi de 51 a été évoqué pour informer que les avis relatifs à cet article, émis lors des commissions thématiques du Cnis, donneront lieu à une décision du ministre de l'économie. Par ailleurs, l'ensemble des avis 7bis figurent désormais sur le site du Cnis.